

Communiqué de presse

Budget 2020 de Morges La Municipalité maintient ses prestations

À Morges, les prestations à la population se maintiennent et les charges se stabilisent malgré une ville qui connaît d'importants chantiers et poursuit son développement urbain. L'arrivée de nouveaux habitants améliore les entrées fiscales ; les recettes de la Ville de Morges augmentent mais les charges non maîtrisables les consomment. Morges gère ses dépenses afin de réduire le déficit. Bien que le résultat enregistre une amélioration de 2 millions de francs, le budget se solde inévitablement par un déficit de 6,3 millions. La répartition des charges entre le Canton et les communes sera déterminante pour l'avenir des finances de la Ville.

Comme de nombreuses communes vaudoises, Morges se trouve dans une situation délicate : les effets conjugués des réformes fédérale et cantonale de la fiscalité des entreprises (RFFA et RIE III), l'augmentation chronique de la facture sociale et les répercussions de la péréquation fragilisent l'équilibre financier communal et génèrent beaucoup d'incertitudes. Pour faire face à ce contexte particulier, le budget 2020 de la Ville applique une gestion responsable et dispose d'une solide assise pour de futurs développements.

Les quatre éléments clés du budget 2020 de la Ville de Morges sont :

La stratégie : la Municipalité est sur le point d'atteindre ses objectifs budgétaires puisqu'elle plafonne ses investissements à 45 millions de francs et améliore sa capacité d'autofinancement de 2,2 millions de francs par rapport à l'année précédente pour s'établir à 4 millions de francs.

La continuité : cette capacité contribue au financement des grands chantiers en cours. Morges contrôle de manière convaincante ses dépenses classiques de fonctionnement et gère ses actifs de façon à consolider la concrétisation de ses projets.

L'année 2020 : la Ville prévoit que la situation conjoncturelle conjuguée à l'augmentation de la population accroîtront ses revenus de près de 5,4 millions de francs. Cependant, ces revenus engendrent mécaniquement des charges non maîtrisables telles que : 1) la péréquation et la facture sociale à hauteur de 2,4 millions de francs, et 2) 1,3 million supplémentaire provenant des amortissements en lien avec les investissements.

Les prestations : la Municipalité les maintient à leur niveau actuel en ce qui concerne la population morgienne, tout en contenant les dépenses maîtrisables. Celles-ci affichent une légère augmentation de 0,4 million de francs. In fine, le résultat total s'améliore de 2 millions de francs. Quant au déficit, il se réduit à 6,3 millions de francs.

La Municipalité

Morges, le 25 septembre 2019

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 78 744 77 09

Mme Mélanie Wyss, municipale des finances, tél. +41 78 881 48 70

M. Cyril Horisberger, chef du Service des finances, tél. +41 21 804 96 20
